

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes  
22-47

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**OBJET : Soutien aux réseaux et organismes de référence oeuvrant en Méditerranée.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et européennes, interventions humanitaires , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Méditerranée, forte d'un héritage exceptionnel, se trouve aujourd'hui *confrontée aux défis de son développement économique et du rapprochement de ses deux rives.*

Pour répondre à ces deux enjeux majeurs, la politique des Relations Internationales se doit de :

- contribuer au développement et à la transformation de l'économie
- nourrir le dialogue citoyen et favoriser les projets de la société civile.

Ainsi, la Politique publique de Relations Internationales soutient l'activité d'organismes de référence et de têtes de réseaux méditerranéens basés dans les Bouches-du-Rhône, participant de la dynamique méditerranéenne du territoire des Bouches-du-Rhône et de son rayonnement en Méditerranée.

Ces acteurs de connaissances et de compétences constituent une ressource d'expertise, d'échanges d'informations et de dialogue sur des enjeux communs dans différents domaines tels que l'environnement, la santé, la culture, l'éducation et le numérique.

Ces sources d'analyse et d'expertises permettent d'initier et de mettre en œuvre des projets d'envergure, des actions de coopération multilatérale qui valorisent les savoir-faire et les forces de notre territoire.

Le Conseil départemental a donc choisi de soutenir des projets associatifs qui favorisent ces échanges dans la zone prioritaire qu'est la Méditerranée notamment :

- **L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (A.I.F.M)** est un réseau implanté sur le territoire à dimension internationale et interdisciplinaire entièrement dédié à la connaissance, à la gestion durable et à la protection des écosystèmes forestiers méditerranéens.

L'A.I.F.M est partenaire du projet INHERIT (objet de la demande). Ce projet fait partie du programme européen Interreg Med intégré qui vise à renforcer le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable dans l'espace méditerranéen. Il a trois objectifs principaux :

- **Identifier et mettre en œuvre des mesures de protection du patrimoine naturel, forestier et de la biodiversité dans les régions côtières méditerranéennes**
- Concevoir, tester et capitaliser des mesures d'autorégulation et activités **de tourisme durable valorisant le capital naturel et sa biodiversité** dans les territoires partenaires
- Concevoir, tester et capitaliser des zones « pilotes » dans les territoires partenaires pour ensuite développer des itinéraires d'éco-tourisme multi-destinations.

**La Camargue est le site pilote du projet en lien avec l'AIFM.**

Ce projet est mis en œuvre par l'AIFM conjointement avec **14 partenaires** étatiques, régionaux et thématiques issus de **10 pays méditerranéens** (Grèce, Italie, Croatie, Slovénie, Espagne, Malte, Portugal, Chypre, Monténégro) pour une durée de 4 ans. Le coût du projet global est de 5,6 millions d'euros financés à 85% par l'Union Européenne à travers le FEDER. La part du projet alloué à l'A.I.F.M est de 333 880€. Un cofinancement de 16% est demandé au Département, soit un soutien de 52 000 euros.

Il est aujourd'hui proposé de soumettre à votre vote un soutien financier de la première phase du projet pour un montant de 26.000 euros, et soumettre le solde à un vote ultérieur en Commission permanente.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL